

STENOGRAMME

55^{ème} Séance

du

4 novembre 2019



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

Au départ, je dois faire mention de quelques collègues excusés. M. DREYFUSS, Mme DE CARVALHO, Mme FUHRMANN et Mme SANCHEZ donnent respectivement procuration au 1^{er} Adjoint, Mme CHARLUTEAU, M. MEISTERMANN et M. HILBERT. J'excuse momentanément Mme LATHOUD qui arrivera avec un peu de retard.

Ce soir, le Directeur Général des Services Techniques remplace le Directeur Général des Services puisque celui-ci est en congé.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité, Mme DENEUVILLE est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Le Directeur Général des Services Techniques ferait office de secrétaire suppléant. Y a-t-il une opposition ? Ce n'est pas le cas. Ils sont installés tous les deux.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 23 septembre 2019 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai à vous soumettre l'approbation d'un point supplémentaire qui porte sur la dénomination de la bibliothèque des Dominicains. Je vous demande d'approuver l'addition de ce rapport que nous allons examiner en fin de séance. Qui accepte cette addition ? Qui s'y refuse ? Qui s'abstient ? L'addition du point supplémentaire est acceptée.

Nous continuons avec le point suivant.

Communications

- Bilan de passage du Tour de France 2019 à Colmar

M. le Maire MEYER : Pour la 8^{ème} fois de son histoire, la 4^{ème} depuis 1995, Colmar a été retenue par la société organisatrice du Tour de France, la Société Amaury Sport Organisation, comme ville étape lors de la 106^{ème} édition de cette prestigieuse épreuve.

L'édition 2019 était d'autant plus chargée en symbole qu'elle nous a également donné l'occasion de fêter le Centième anniversaire du Maillot Jaune.

Tout en rappelant que le Tour de France est le 3^{ème} événement sportif le plus suivi au monde, juste derrière la Coupe du monde de football et les Jeux Olympiques, il me paraît opportun d'insister sur le fait que l'épreuve est

regardée par 2,5 milliards de téléspectateurs dans près de 200 pays. Et de surcroît, le spectacle est gratuit.

Le 10 juillet 2019, par une magnifique journée estivale, les couleurs de Colmar ont brillé sous le feu des projecteurs des médias internationaux. Ainsi, le Tour de France a permis une très large promotion de notre Ville, mais également de notre département et de l'ensemble de la région Grand Est.

Il est à noter que l'étape colmarienne a été suivie par 4,2 millions de téléspectateurs, avec une part d'audience, toutes chaînes confondues, de 46,6 % pour la fin de l'étape. D'ailleurs, cette part d'audience correspond à la meilleure performance enregistrée depuis plus de 10 ans, pour un premier mercredi de l'épreuve.

L'organisation de cette arrivée à Colmar a reposé sur un très large partenariat, développé en liaison avec l'association « Colmar Sports Evénements », et unissant l'ensemble des acteurs de la vie locale, notamment le monde associatif et le monde économique.

Cette collaboration a permis à chacun de nos partenaires, en contribuant au montage de l'opération, à la fois d'être étroitement associé à ce grand événement sportif et de participer à la mise en valeur de notre ville.

Concernant les 51 partenaires financiers, institutionnels et privés, dont en particulier la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin et l'association Alsace Destination Tourisme, leur soutien sous forme de don s'est finalement élevé à 183 000 €.

Le bilan financier est arrêté à 311 000 € HT (budget disponible : 314 000 € HT), dont 120 000 € HT de contribution à Amaury Sport Organisation. Il est à relever que des partenariats ont été conclus sous forme d'échanges produits, à hauteur de 30 000 €, charges que la Ville n'a pas eu à supporter.

En conclusion, le bilan du passage du Tour de France à Colmar en 2019 est largement positif et la Ville peut se féliciter de la qualité de la collaboration intervenue entre ses services, les différents partenaires et les collaborateurs d'Amaury Sport Organisation. Encore une fois, la Ville de Colmar associe tous ses partenaires publics et privés à cette réussite et leur renouvelle ses plus chaleureux remerciements. Et M. PRUDHOMME m'a garanti que très prochainement nous reverrons le Tour de France à Colmar. C'est de bon augure pour le futur.

M. le Maire MEYER : Après cette communication, nous arrivons à l'Association du Jouet des Petits Trains avec le rapport à présenter. Je donne la parole au Président qui est avec nous.

Mme VALENTIN a demandé la parole.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Désolée, M. le Président, nous allons y passer tout de suite. Je voudrais intervenir sur les décisions prises par délégation. Vous nous informez que la Ville a mandaté des cabinets

d'avocats – inutiles de les nommer – pour introduire une action auprès du Tribunal Administratif parce que vous voulez obtenir la condamnation du GAS à indemniser la Ville pour le préjudice subi en raison de la non-exécution par le GAS d'une de ses obligations contractuelles – je vous cite – qui a conduit la Ville à verser les bons de vacances et de rentrée scolaire aux agents en lieu et place du GAS. J'aimerais savoir quel est le préjudice subi par la Ville puisqu'elle a déduit de la subvention versée au GAS les sommes versées pour les bons de vacances et de rentrée scolaire aux agents. En tout cas, c'est le cas pour les bons versés pour la rentrée scolaire puisque lors du Conseil Municipal du 23 septembre, vous avez voté une subvention minorée de la somme de 74 000 euros due à ce titre, et ce alors que le nombre d'enfants concernés était estimé à 716 et qu'il aurait été juste de ne déduire que 71 600 euros. Vous avez donc déduit une somme qui dépasse celle due et par conséquent, le préjudice – du moins sur ce point – n'existe pas. Je ne comprends donc pas votre action en justice contre le GAS et j'aimerais que vous nous l'expliquiez.

M. le Maire MEYER : Bien, c'est le juriste qui répond. La Ville a signé une convention avec le Groupement d'Action Sociale. Cette convention n'a pas été respectée. Il y a donc un dommage moral pour ce qui est du respect de la convention signée avec la Ville. Quant au décompte, nous le ferons le jour où nous connaissons le résultat définitif quant au nombre de bénéficiaires concernant la cotisation qu'il y avait lieu de verser. Au final, c'est un engagement qui n'a pas été respecté et c'est à ce titre que je ne pouvais pas laisser filer.

Puis-je donner la parole au Président ? Allez-y.

Communications des rapports d'activités

- MAJEPT

M. NOCK présente le rapport d'activités.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des questions ou des commentaires suite à cette présentation ? Il faut dire que vous n'étiez pas avare en explication, M. le Président ! Nous avons eu dans le détail. Il n'y a pas de question. Merci, M. le Président. Merci pour votre travail et celui de votre équipe. Vous y associez le personnel qui, bien sûr, y apporte aussi sa contribution. Merci beaucoup.

Nous passons au point suivant qui porte sur le Groupement d'Action Sociale. Mme l'Adjointe.

- CCAS

Mme l'Adj. CHARLUTEAU présente le rapport d'activités.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des questions ou des commentaires suite à cette présentation ? Ce n'est pas le cas. Je constate que vous ne vous êtes pas laissée distancer par le Président du Musée du Jouet. Merci beaucoup.

Le dernier rapport porte sur les sports de glace.

- APSG (Sports de glace)

M. le Maire MEYER : On va faire de la glissade bien que l'outil ne soit pas encore glacé mais on essaie quand même de s'y retrouver.

M. le Président de l'APSG et M. FELLMANN, rapporteurs, présentent le rapport.

M. FELLMANN : Vous avez vu que 139 000 euros ne couvrent pas l'intégralité de la subvention, donc nous avons encore besoin de vous pour la poursuite de l'équilibre des finances de la patinoire.

M. le Maire MEYER : Avec 320 000 euros de trésorerie !

M. FELLMANN : Oui, mais c'est sur trois ans, M. le Maire. Si nous ne prenons que l'année en cours, c'était 139 000 euros. Donc, par rapport aux 240 000...

M. le Maire MEYER : C'est le cumul.

M. le Président de l'APSG : M. le Maire, les 300 000 euros étaient en prévision de ces neuf mois d'inactivité. Nous sommes bien contents de les avoir pour pouvoir tenir jusqu'au 31 décembre sans faire appel à l'aide de la Mairie. Nous allons aussi arriver à la fin de la DSP au 31 décembre. Nous sommes impatients de connaître le prochain titulaire de cette DSP. Si c'est nous, nous ferons comme avant, nous essaierons de faire au mieux.

M. FELLMANN, rapporteur, poursuit la présentation du rapport.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ou des commentaires suite à cette présentation ? Ce n'est pas le cas. Sauf, Président, certains silences peuvent être d'or. Pourquoi ai-je réagi par rapport aux 320 000 euros ? Avec d'autres associations, nous étions en conflit à cause d'une trésorerie excédentaire.

M. le Président de l'APSG : Oui, mais la trésorerie est excédentaire pour une bonne raison. Autrement, nous n'aurions pas pu tenir cette année.

M. le Maire MEYER : C'est totalement erroné parce que ce n'est pas vrai. Il faut trouver une autre explication pour justifier 300 000 euros. Je vous donne la réponse parce que vous êtes appelés à participer à des travaux d'investissement, donc une partie de la trésorerie va partir de cette façon. J'aurais mieux apprécié que vous m'apportiez ce type de réponse.

Par ailleurs, la négociation de la DSP a également conduit à une diminution de la subvention, ce qui justifie une deuxième fois cette trésorerie qui doit être en diminution.

Y a-t-il des questions au Président et à son Directeur Général ? Ce n'est pas le cas. Merci, M. le Président, pour votre présentation et intervention. Merci pour le travail puisque très prochainement vous serez remis en glace avant l'heure, car la mise en glace est prévue dans la deuxième semaine du mois de décembre. Ce qui vous permettra de patiner, comme c'était prévu, pour le 31 décembre, voire quelques jours avant pour tester la machine.

Merci beaucoup. Nous continuons avec le point suivant qui relève d'un autre registre. Il s'agit du budget supplémentaire 2019. Je donne la parole à M. l'Adjoint de ressort.

5. Décision modificative n° 1 - 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Je vais rapidement présenter une autre lecture en diagonale qui confirme d'une autre façon ce qui vient d'être commenté par M. l'Adjoint.

Je fais un rappel général sur plusieurs années. La référence pour nous est toujours une programmation pluriannuelle puisque soit nous partons de 2014 soit de 2015 selon que nous prenions cinq ou six ans pour référence.

Focus n° 1 : dépenses

Depuis 2015, nous avons des dépenses stables qui vont de 76 057 000 euros à 76 470 000 euros, donc stables depuis toutes ces années.

S'agissant du personnel, nous sommes en légère diminution, mais elle est minime.

S'agissant des charges générales, nous sommes à peu près à l'identique, donc situation générale pour cette tranche d'années soit de 2014 soit de 2015 jusqu'en 2019. Les dépenses et les charges de fonctionnement sont stables.

Focus n° 2 : recettes

S'agissant des recettes, vous constatez que sur la ligne du haut qui donne les recettes de fonctionnement, si je prends la même période de 2015 à 2019, nous sommes en augmentation de recettes de 7 millions d'euros alors que les dépenses sont restées stables, ce qui fait dégager un delta de 7 018 000 euros. La différence entre l'augmentation des recettes et le côté égal par rapport aux dépenses, c'est donc une trésorerie supplémentaire à notre disposition, ce qui justifie également le delta annoncé tout à l'heure par la latitude disponible au 31 décembre 2019 prévisionnellement.

Focus n° 3 : épargne

Cette planche concerne l'évolution des épargnes. Finalement, si nous investissons, nous finançons ces investissements par :

- l'épargne pour un tiers ;
- l'emprunt pour un autre tiers ;
- le partenariat extérieur pour un autre tiers.

Ceci me fait constater sur ces trois courbes que l'excédent de recettes de l'épargne atteint 27 millions d'euros alors que la capacité d'autofinancement est à 18 millions d'euros, ce qui donne un delta de près de 13 millions d'euros. Ce qui est énorme par les temps qui courent, mais cela garantit également nos engagements pluriannuels pour les programmes d'investissement que nous avons à soutenir, sans raboter davantage sur les dépenses de fonctionnement.

Focus n° 4 : taux moyen de la dette

Le taux de la dette était à 7,26 % en 1995. Bien sûr, ce taux n'a plus rien à voir avec les taux de ces dernières années, mais nous sommes à une dette moyenne de 1,50 % par rapport aux années précédentes où nous naviguions entre le 1,68 et le 1,50 % ce qui, bien sûr, nous donne aussi une latitude supplémentaire. Si nous mettions le montant d'intérêts à payer à côté de ce taux – nous en reparlerons tout à l'heure – la différence dépasse deux millions d'euros entre 1995 et 2019.

Focus n° 5 : intérêts

En 1995, nous payions un montant d'intérêts de 3 244 000 euros contre 966 000 euros en 2019, soit un différentiel de 2 317 000 euros. Voyez ce que nous pouvons faire avec cet argent économisé sur le compte des intérêts, donc c'est la valorisation de notre trésorerie, d'autant plus que nous avons emprunté beaucoup moins que les années précédentes.

Focus n° 6 : durée d'amortissement des prêts engagés

En 1995, sur la base des ressources propres annuelles, il fallait une durée de 7,41 années. Cette durée est de 3,47 années en 2019. Nous avons augmenté de 2,66 à 3,47 parce que nous avons perdu la récupération d'un emprunt qui a totalement été amorti et que nous récupérons auprès de Colmar Agglomération. La quote-part a forcément augmenté, mais en contrepartie, l'épargne nette a augmenté de 920 000 euros. Donc l'augmentation de l'épargne nette est supérieure par rapport au retrait de l'emprunt qui n'est plus récupérable. Encore une fois, le résultat est positif.

Focus n° 7 : évolution des annuités

En 2019, nous avons payé une annuité de 6 283 euros. Nous sommes en retrait de 1 013 000 euros par rapport à 1995. Par rapport à 2014, nous sommes en retrait de 296 000 euros, donc progressivement, l'annuité de la charge diminue. Quand je parle de charges, j'entends bien sûr le capital et les intérêts puisque nous ne pouvons pas dissocier les deux dans la vie de la collectivité pour ce qui est des dépenses à honorer.

Focus n° 8 : comparaison entre les dépenses réelles de fonctionnement et l'inflation

Les dépenses ont augmenté de 3,60 % alors que l'inflation a augmenté de 4,91 %. Le différentiel pour la Ville de Colmar est positif de 1,31 %. Sur un budget 2019 de 76 millions d'euros, le différentiel représente tout juste un million d'euros. Il s'agit de la différence entre le taux de l'inflation et le taux d'augmentation des dépenses.

Focus n° 9 : charges de personnel et charges de dépenses générales

S'agissant de la comparaison réalisée par l'Observatoire National des Finances Locales par rapport aux villes moyennes, je n'ai pas d'autres références au-delà de 2017 pour ce qui est des charges. La dernière année connue est 2017. Le ratio charges des autres villes de France est de 1 357 euros par habitant et de 1 030 euros pour la Ville de Colmar en 2017, ce qui dégage une différence en charges en moins de 22,8 millions d'euros et encore, j'ai arrondi le nombre d'habitants à 70 000 alors que j'aurais pu aller à 72 000.

Focus n° 10 : taxe foncière bâtie

La moyenne à l'habitant est de 339 euros pour les villes moyennes de France et de 244 euros pour la Ville de Colmar. Nous n'avons pas augmenté d'un pouce ces dernières années alors que les villes de France ont encore augmenté pour la dernière année. Ce qui dégage encore une économie de 10,8 millions d'euros sur le compte de la fiscalité de la taxe foncière bâtie.

Focus n° 11 : taxe d'habitation

Je pourrais faire le même calcul pour la taxe d'habitation, mais elle est pour ainsi dire morte puisque l'État va la remplacer à travers une compensation. L'actualisation n'est donc plus possible. La taxe d'habitation restera ce qu'elle est, légèrement ajustée en fonction des paramètres retenus par le gouvernement. Néanmoins, s'il fallait faire une dernière comparaison sur ces dernières années, la différence en plus pour les villes de France est de 6 % d'une année sur l'autre : 287 000 euros en 2017 et 305 000 euros en 2018, soit une différence de 6 %. L'économie pour les Colmariens s'élève à 8 890 000 euros.

Focus n° 12 : situation générale des dépenses réelles de fonctionnement

Sur le Compte Administratif 2018 et le Compte Administratif 2019, vous voyez que les différentiels étaient de 331 euros en 2018 et de 280 euros en 2019. Nous allons encore améliorer ce résultat en 2019 puisque M. l'Adjoint vous a expliqué le budget tout à l'heure. Nous savons toujours qu'en dernière année, nous ne dépensons pas 100 %, mais 98 %, il restera donc encore 2 % de solde à travers les dépenses prévisibles d'ici le 31 décembre 2019.

Focus n° 13 : dépenses d'équipement

Nous sommes à 714 euros à l'habitant en 2019 alors que la moyenne est de 296 euros, soit un différentiel de 418 euros par habitant, ce qui est en augmentation de 140 % par rapport aux résultats des autres villes de France de l'importance de Colmar.

Focus n° 14 : comparaison entre évolution fiscale et inflation

Si vous voulez encore faire la comparaison entre l'évolution fiscale et l'inflation, le différentiel est de 7 points. Or, si je multiplie le point par la valeur du point, l'économie entre inflation et évolution fiscale est de 1 925 000 euros.

Focus n° 15 : situation des communes au niveau de la fiscalité

L'Observatoire National des Finances Locales a retenu les 50 plus grandes villes de France. Colmar n'en fait pas partie. Nous sommes 68^e. Néanmoins, j'ai intégré Colmar dans cette échelle. Nous voyons que depuis quelques années, avec d'autres communes, nous sommes à zéro augmentation fiscale pour les deux taxes principales. Si vous voulez faire une comparaison entre Mulhouse et Strasbourg, Mulhouse est à +6,10 % et Strasbourg à +5,59 % par rapport au 0 % de la Ville de Colmar.

Voilà ce que j'avais à résumer rapidement pour reprendre les propos de M. l'Adjoint, mais présentés d'une autre façon. Merci pour votre délicate attention. Le débat est ouvert.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Malgré toutes vos explications, j'ai encore des questions et une remarque.

M. le Maire MEYER : Vous êtes là pour cela !

Mme VALENTIN : Oui, mais malgré tout, bien que vous vous soyez bien étendu sur la question, il reste des éléments qui ne sont pas clairs pour moi, donc je vais vous poser des questions.

Au chapitre atténuation des produits, les dépenses augmentent de 271 300 euros suite au dégrèvement des taxes sur les friches commerciales. Ma question est : combien cela représente-t-il de friches qui ne paient pas la taxe due pour absence d'exploitation ? Tout simplement, pouvons-nous connaître le nombre de biens concernés par ce dégrèvement à la Ville de Colmar ?

Une remarque. Page 9, les immobilisations corporelles enregistrent une baisse de 365 000 euros pour les travaux d'amélioration d'un immeuble rue de Logelbach qui sont reportés sur l'exercice 2019. Je suppose que l'on parle de l'exercice 2020 concernant un report. Je vous laisse regarder.

Deuxième question : l'équipement couvert d'athlétisme coûtera 100 000 euros de plus, car il est écrit qu'il a fallu redéfinir le projet afin qu'il puisse accueillir des compétitions de niveau national. Cela veut-il dire que le

projet n'avait pas le format nécessaire pour accueillir ces compétitions dès le départ ? C'est un peu fort.

Une dernière question : dans le budget du Festival du Jazz, je ne vois pas le montant des frais liés à l'annulation arbitraire d'un concert de jazz le 15 septembre. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

Voilà trois questions, merci pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres interrogations ?

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. C'est un petit peu un Débat d'Orientations Budgétaires avant l'heure. Vous nous racontez toujours la même histoire. Vous êtes constant dans ce domaine, de toute façon. C'est une histoire de chiffres où un budget – à vous entendre – sert à faire de l'épargne brute la maximale, etc. Or, à mon avis, un budget est plutôt un outil pour faire de la politique.

Dans ce que vous nous racontez là, à travers les chiffres que vous nous donnez, c'est essayer de trouver quelle politique vous nous proposez. Sept millions de recettes supplémentaires, c'est quoi ? C'est ce que vous nous aviez dit au Débat d'Orientations Budgétaires l'année dernière, ce sont deux millions d'euros de plus de frais de stationnement pour les Colmariens, donc ce sont des dépenses supplémentaires pour les Colmariens qui viennent en ville ou qui utilisent leurs voitures parce qu'ils n'ont bien souvent pas le choix d'utiliser autre chose. Pour faire quoi ? Pour construire un parking place de la Montagne Verte dont un bon nombre de places va servir à permettre de construire des hôtels en centre-ville, un palace ou un pseudo-palace, plus encore d'autres choses plus près de la place de la Cathédrale. Sachant que déjà, beaucoup de Colmariens souffrent du tourisme au centre-ville. L'argent des Colmariens est utilisé pour construire des outils qui permettront d'amener encore plus de touristes au centre-ville. C'est un petit peu ce qu'il se cache derrière les chiffres que vous nous avez racontés pendant quelques minutes. Est-ce vraiment ce que l'on souhaite ? Est-ce vraiment ce que l'on souhaite encore dans les années qui viennent ? Est-ce qu'il faut vraiment prendre de l'argent ? Les chiffres que vous nous donnez, c'est : nous faisons faire des économies aux Colmariens. Or, ce n'est pas tout à fait cela puisqu'on a plus de recettes qui viennent bien des Colmariens. Donc, on prend d'un côté et on redonne un petit peu de l'autre. Expliquez les sept millions d'euros, expliquez les deux millions d'euros de stationnement. On peut raconter cette autre histoire, je ne dis pas qu'elle est entièrement juste, mais en tout cas, elle l'est partiellement. On prend en partie aux Colmariens pour permettre aux touristes et à certains hôteliers qui ont les moyens de construire des palaces, de s'installer à Colmar.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. JAEGY : Merci, M. le Maire. M. HILBERT, vous inversez la vapeur puisque la logique est inverse. Je pense que le 1^{er} Adjoint développera la réponse en la matière.

S'agissant des dégrèvements accordés par les services fiscaux, Mme VALENTIN, votre question est juste, je l'ai moi-même posée dernièrement aux services fiscaux puisque le montant accordé par les services fiscaux au titre de ces dégrèvements n'est pas neutre. Je suis allé plus loin que votre interrogation puisqu'au-delà du nombre de locaux concernés, j'ai également demandé à ce que nous ayons communication des motifs d'admission accordés par les services fiscaux. Je reste dans l'attente de leur réponse, mais je ne manquerai pas de vous répondre dès que nous aurons les éléments en notre possession.

S'agissant de votre deuxième interrogation sur la page 9 qui portait sur un ajustement de crédit dans le cadre de l'autorisation de programme sur Bel Air, effectivement, ces crédits de 170 000 euros sont bien rephasés sur 2020 et vous avez d'ailleurs la démonstration au rapport suivant qui portera sur les autorisations de programme et crédits de paiement.

S'agissant du Festival de Jazz, s'il y a des ajustements à la marge liés à d'éventuelles annulations de concerts, ceux-ci seront bien entendu intégrés lorsque le Compte Administratif sera dressé.

S'agissant de votre quatrième et dernière question, Mme VALENTIN, vous vous interrogez sur la pertinence des choix initialement opérés sur le stade de l'Europe. La piste couverte d'athlétisme est un bel ouvrage. Nous avons souhaité simplement compléter l'offre en la matière pour accéder à des compétitions de niveau national. Si mon collègue, l'Adjoint aux sports, Maurice BRUGGER, souhaite compléter pour étayer le sujet, je lui laisse, le cas échéant, la parole.

En tout cas, en matière budgétaire, les choses sont rigoureusement établies. Nous attendons bien sûr la réponse des services fiscaux pour le premier point.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. M. l'Adjoint, je voulais juste vous faire remarquer que ma question concernant des travaux reportés était relative à l'amélioration d'un immeuble. C'était tout en haut de page où il est indiqué qu'ils sont reportés en 2019. Je pense qu'il y a une erreur.

M. l'Adj. JAEGY : Ce serait plutôt rephasé en 2020.

M. le Maire MEYER : Ce serait plutôt 2020.

Mme VALENTIN : Justement, c'est juste une erreur. Un élément est à corriger sur le rapport, c'est tout ce que je faisais remarquer.

M. l'Adj. JAEGY : Vous êtes bien sur la page 9, ma chère collègue ?

Mme VALENTIN : Tout en haut de la page 9, 365 000 euros, rue de Logelbach.

M. le Maire MEYER : À ce jour, ce crédit reste inscrit, mais puisque nous n'avons pas trouvé les partenaires intéressés par le projet, car il faut passer par une concertation et conciliation, il y a de fortes chances que ce montant soit reporté en 2020.

Mme VALENTIN : C'est bien ce que je fais remarquer, M. le Maire. Il est marqué que c'est reporté en 2019, c'est juste une erreur à corriger.

M. l'Adj. JAEGY : Absolument, ce sera également reporté sur 2020. J'ai cru comprendre que vous citiez le chiffre de 170 000 euros.

Mme VALENTIN : Non, du tout.

M. l'Adj. JAEGY : D'accord. Autant pour moi. Nous retrouverons ce chiffre dans les AP/CP après.

Mme VALENTIN : Oui, bien sûr. Je parlais juste d'une coquille. Quant à l'équipement de la salle d'athlétisme, je me permets quand même de m'étonner qu'il n'était pas prévu dès le départ qu'elle soit capable d'accueillir des compétitions de niveau national.

M. le Maire MEYER : Et pourtant, c'est la vérité pour la bonne et simple raison que toutes les disciplines qui ont été installées n'étaient pas prévues au départ. Il s'agissait de la mise en conformité de la nouvelle discipline, ce qui a supposé une dépense supplémentaire d'environ 100 000 euros. L'association utilisatrice n'a pas fait mention de cette discipline, mais nous l'avons ajoutée puisque, globalement, nous avons fait une économie par rapport au budget initial. Comme nous avons arrêté le montant de financement propre à la dépense, il a fallu ajuster dans un deuxième temps pour financer l'équipement prévu.

Autre réponse concernant les 2 000 euros d'amende, c'est un peu vite dit, j'ai dû écrire au ministre pour m'élever contre les défauts d'encaissement des amendes de police. Nous sommes en retrait de 1,6 million d'euros, ce qui veut dire à la date d'aujourd'hui que nous avons pu encaisser grosso modo 50 % de la globalité des amendes. Aujourd'hui, cette recette n'est pas constatée. Il ne faut donc pas se réfugier derrière les amendes de police pour dire que ce n'est pas entièrement juste puisque finalement, cette question n'est pas encore réglée aujourd'hui.

Autre recette qui n'était pas prévue, c'est la somme de 1 850 000 euros de Colmar Agglomération. Vous n'allez pas nous reprocher d'avoir pu comptabiliser ce fonds de concours supplémentaire. En l'occurrence, il s'agit d'une recette supplémentaire.

S'agissant de la Montagne Verte, M. HILBERT, nous réalisons le programme qui est le nôtre. C'est le pouvoir de l'équipe majoritaire. Vous avez donné votre avis sur la question, nous le recensons, mais néanmoins, nous avons opté pour le chantier du parking de la Montagne Verte. Nous savions également que nous devons compléter ce secteur par un moyen de stationnement supplémentaire puisque vous avez oublié l'essentiel. Il s'agit pour nous de trouver un emplacement pour prendre dans un deuxième temps les voitures qui sont garées place de l'Église. Donc, sans le parking de la Montagne Verte, il n'aurait pas fallu ambitionner la suppression du parking de l'Église.

(Intervention inaudible, sans micro)

M. le Maire MEYER : Il y a deux parkings, le parking de la Montagne Verte et en plus, l'intégration du parking de la cathédrale ou de la collégiale comme certains l'appellent.

Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Puis-je faire voter sur cette proposition de budget supplémentaire ? Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Merci, mes chers collègues, mais les questions enrichissent toujours le débat. Nous venons encore de le voir puisque nous sommes arrivés à répondre à certaines questions qui, soi-disant, n'étaient pas trop clairement expliquées. Heureusement, nous y sommes arrivés, merci beaucoup.

M. l'Adjoint.

6. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - Actualisation Décision Modificative N°1/2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Je dois excuser notre collègue, Corinne LOUIS, qui professionnellement était obligée de nous quitter et donne pouvoir à Dominique GRUNENWALD.

7. Créances irrécouvrables.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Co-garantie communale au profit de « POLE HABITAT - COLMAR - CENTRE ALSACE - OPH » pour un emprunt comprenant deux lignes de prêt d'un montant total de 1 178 000 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je ne vois pas de question se poser. Qui approuve ?
(intervention inaudible, sans micro)

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas vu la main, mais allez-y. Qui a demandé la parole ?

M. RENIS : Excusez-moi, M. le Maire, mais je dois absolument apporter une précision pour le budget parce que M. HILBERT nous fait le même coup à chaque fois. Seulement, M. HILBERT oublie quelque chose. Excusez-moi, encore une fois je me répète. Seulement, lorsque l'on veut un tourisme de qualité, nous sommes obligés d'apporter le plus qui fait que le tourisme de qualité approche de Colmar. Juste un petit chiffre pour information pour M. HILBERT, ce sont des chiffres communiqués par le ministère, en 2012, un étranger qui venait en France dépensait très exactement 107 euros par jour. En 2018, il dépensait 124 euros par jour. Faites le calcul, Colmar, 3,5 millions de visiteurs. Faites une multiplication, M. le Maire ; c'est 60 millions d'euros qui sont dépensés en plus dans la grande agglomération de Colmar, c'est un montant tellement important que je ne pouvais pas le laisser passer sous silence, M. le Maire. À chaque fois, à chaque fois, M. HILBERT nous fait le coup, je pense que ce débat viendra dans quelques mois, mais là, j'aurai des arguments à apporter qui feront en sorte que je crois qu'il faut arrêter un tout petit peu de dire : tourisme, tourisme, tourisme, surtout si ce n'est que l'hypercentre et que la totalité de l'agglomération colmarienne et différents maires sont là pour le dire et apporter la preuve que c'est un plus incroyable que nous avons. Je crois que cela commence à bien faire de dire des mots comme sur-tourisme ou quoi que ce soit. Il ne l'a pas dit, mais je sais très bien de quelle façon il fait ses interventions. Je tenais donc absolument à apporter cette précision, M. le Maire, excusez-moi.

M. le Maire MEYER : Mon cher collègue, vous n'avez pas à vous excuser, je n'ai pas vu le voyant « Gérard RENIS », c'est tout. Je n'oserais pas priver un collègue de la parole.

Cela étant dit, nous continuons avec le point suivant.

9. Attribution de Subventions aux Associations Culturelles en 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Aide à la vie associative culturelle 2019, 3^e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux - Programme 2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Bilan du plan canicule 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Charte Ville aidante Alzheimer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Solde sur remboursement de loyers et de charges locatives à l'association Apalib - Immeuble 14 rue Berthe Molly.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Contribution aux festivités des 900 ans de la Ville de Freiburg im Breisgau.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est une sollicitation d'une ville-sœur, c'est la raison du partenariat qui est le nôtre. Il était difficile de décliner cette invitation d'autant plus que le montant est plutôt symbolique.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

16. Convention d'objectifs et de financement CAF 2019-2022 - Prestation de service unique (PSU).

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. J'avais une question. Nous ne pouvons que saluer l'objectif d'inclusion des enfants handicapés. Le fond du rapport est appréciable. Y aura-t-il des places supplémentaires dans les structures d'accueil des jeunes enfants ? Là, nous pouvons poursuivre l'histoire que j'avais commencée tout à l'heure sur un autre registre. Un couple qui accueille un nouveau-né ou un adoptant et qui laisse passer le congé maternité ou paternité et a besoin d'avoir une place en halte-garderie ou en crèche d'ici deux ou trois mois devra attendre la rentrée prochaine. Là aussi, je me disais que, peut-être, avec les 60 millions d'euros laissés par le tourisme dans le secteur, nous aurions peut-être un système de garde un peu plus conséquent, M. RENIS.

M. le Maire MEYER : Attention, vous allez le faire réagir ! Mme UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Cela fait plusieurs années que nous accueillons des enfants en situation de handicap dans les multi-accueils de la Ville et je pense que cela est tout à fait remarquable parce que toutes les crèches, notamment les privées associatives, ne peuvent pas toujours le faire. Nous avons pour cela un partenariat avec le SESSAD, donc nous le faisons depuis longtemps et nous voyons enfin une reconnaissance du travail fait par les équipes par la Caisse d'Allocations Familiales en nous versant ce bonus inclusion handicap. Je vois plutôt là une reconnaissance du travail que nous faisons à la Ville depuis plusieurs années.

M. le Maire MEYER : D'autant plus que pour l'accueil de ces enfants, dans la mesure où une mère travaille, il n'y a jamais de problème d'admission puisque lorsqu'une mère travaille, l'enfant est accepté en priorité.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

17. Avances sur subventions 2020 aux associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance - Programme 2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Attribution de l'aide au pouvoir d'achat -Rentrée scolaire 2019-2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Dénomination du nouveau site de restauration scolaire et de périscolaire, sis rue d'Ammerschwihr à COLMAR.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des observations ? Un constat, c'est un quartier qui change totalement en fonction de ce qui est fait ces 2-3 dernières années. C'est une révolution totale.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

21. Recensement de la population 2020 : rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs/contrôleurs.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : C'est la procédure annuelle portant sur le recensement complémentaire avec à la clé une bonne nouvelle. Pour le recensement applicable à partir du 1^{er} janvier 2020, nous allons récupérer le dernier tiers de la 5^e compagnie du 152^{ème} Régiment d'Infanterie, soit 121 militaires. Nous avons jusque-là les deux tiers. Les recrutements militaires sont étalés sur trois ans, donc en 2020, nous aurons le dernier tiers. C'est encore une bonne chose que le Maire de Colmar soit membre de la Commission Nationale de recensement, sinon nous risquions de passer à côté.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

22. Travaux de maintenance sur les équipements sportifs et nautiques - Programme 2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Subvention exceptionnelle au titre du Fonds d'Action Sportive – 4^e tranche.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Désignation du nouveau délégué chargé de l'exploitation de la patinoire municipale de Colmar, à partir du 1^{er} janvier 2020.

M. le Maire MEYER : Je m'aperçois que le Président de la patinoire est toujours présent. Je pense que c'est pour prendre note de la décision qui sera prise par le Conseil Municipal au regard de l'exploitation de cet outil en totale rénovation et qui s'élevait à 2,2 millions d'euros, ce qui est de loin supérieur par rapport à ce qui était prévu.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le dossier a été communiqué aux têtes de liste pour éviter une masse de papier en circulation.

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je tiens à dire la chose suivante : c'est un dossier que je connais très, très, très bien. J'ai été ancien hockeyeur, j'ai connu la patinoire de M. CARDINALI, celle qui a brûlé et avec M. Robert GUTHMANN à l'époque, j'ai suivi vraiment le dossier. C'est vrai que l'association de gestion de la patinoire s'occupe très bien de la patinoire et elle a très bien vieilli, mais – et ce mais là est très important, je tiens à le souligner publiquement – une erreur a été commise il y a quelques années. C'est de ne pas avoir déglacé la patinoire. Cette erreur, nous la payons aujourd'hui au prix fort. Ce n'est pas normal. Faire de l'argent à tout prix, non. Je vous regarde en face M. le Président et M. le Directeur, ce ne sont pas vous les responsables mais une chose pareille est inadmissible.

M. le Maire MEYER : Les observateurs, pas de commentaires !

M. RENIS : C'est inadmissible. Je pense que la leçon a été retenue parce que ce n'est pas aux contribuables de payer une erreur qui a été commise.

M. le Maire MEYER : Bien, cela étant dit...

M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : M. le Maire, je voudrais quand même revenir à ce que mon voisin a dit, j'ai aussi connu la patinoire dans d'autres conditions financières et de contrat qui liaient à l'époque la patinoire à la Ville de Colmar. Le problème de ce glaçage, c'est bien, vous savez, il paraît que Napoléon a refait la bataille de Waterloo mille fois quand il était à Sainte-Hélène et à chaque fois, il gagnait la bataille. C'est facile maintenant de critiquer.

M. le Maire MEYER : Napoléon, ce n'est pas bon comme référence !

M. GRUNENWALD : Ce n'est pas ici que l'on va quand même attaquer Napoléon ! Cela veut dire que c'est très facile de refaire le combat après et dire que l'on n'aurait pas dû faire ceci. N'oublions que le résultat était qu'il y avait des rentrées financières pour la patinoire et donc, pour la Ville de Colmar puisqu'on louait des périodes qui n'étaient pas utilisées quand on arrête le glaçage en été. Mettons les choses en balance. Il est évident que nous avons un coût supplémentaire aujourd'hui, mais nous avons eu des recettes M. le Maire. Vous aimiez ces recettes, vous ne les avez pas critiquées, vous n'avez pas dit « attention, ne faites pas ces recettes ». On ne s'attaque à personne puisque d'autres personnes ont été à la Direction. C'était d'ailleurs sur les conseils éclairés des directeurs que nous avons à l'époque. Inutile de me répondre, nous n'allons pas faire un débat. Je dis simplement que je ne vois pas comment faire un reproche à quiconque à l'heure actuelle.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Mon voisin est très gentil, seulement quand on sait qu'il y a un spécialiste du sujet – et je m'estime spécialiste du sujet –, on demande quand même un petit peu son avis. Je peux vous assurer que j'ai construit avec M. GUTHMANN et tout le reste cette patinoire de A à Z. Je sais comment fonctionne le...

M. GRUNENWALD : Mais vous étiez au Conseil.

M. RENIS : Mais je n'étais pas au courant, Dominique. Allez, nous n'allons pas nous disputer.

M. GRUNENWALD : Personne n'était au courant.

M. RENIS : Je n'étais pas au courant. Seulement, si on m'avait interrogé, j'étais quand même ton vice-président, je suis désolé, nous ne lavons pas notre linge sale en famille, pas du tout. C'est seulement pour répondre à Dominique.

M. le Maire MEYER : Bien, pouvons-nous terminer sur le sujet ? Il ne faut pas vous chamailler entre vous. Vous êtes voisins. Il est vrai qu'au départ la patinoire n'était pas prévue pour fonctionner 12 mois sur 12 puisque c'était dans les cahiers des charges.

M. RENIS : Ce n'était pas dans les cahiers des charges.

M. le Maire MEYER : Aujourd'hui, il faut assumer ce qui a été fait et éventuellement s'organiser de façon adéquate pour que telle maladresse ne se renouvelle pas. Par ailleurs, si la patinoire est appelée à entrer en fonction avant le 31 décembre, il faudrait que l'association s'assure sur le plan juridique pour être couverte par rapport à l'exploitation avant l'heure. Il faut prendre les devants.

Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ? Ce n'est pas le cas. Le climat n'était pas glacial, mais un peu refroidi. Cela vous fait sourire. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Vous pouvez reprendre une mine plus enjouée, M. le Président. Ce sont les réactions populaires. Vous ne pouvez pas parler après puisque vous n'étiez pas installé en tant que Président, chaque chose à sa place. Bien, il a terminé sa glace, merci, M. l'Adjoint.

Karen DENEUVILLE.

25. Attribution de subventions

Tranche 3 de la programmation 2019 du contrat de ville 2015/2022 - Contrat Local d'Aide à la Scolarité (CLAS) 2019/2020 - Subventions de Droit Commun aux associations socio-éducatives.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Interventions de la Ville pour les animations organisées dans le cadre de la soirée du Nouvel An 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Comme en 2017 et en 2018, je vais redemander s'il ne serait pas possible, pour assurer la participation de tous les Colmariens ou en tout cas, qu'ils puissent participer tranquillement aux animations organisées au centre Europe notamment où il y a un spectacle familial et une soirée musicale et ensuite au lancement du feu d'artifice, qu'il y ait des transports en commun assurés depuis la Ville aller et retour. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe. Allez, courage !

Mme l'Adj. DENEUVILLE : En effet, chaque année vous suggérez cette intervention de la TRACE, notamment je suppose. Les personnes n'en ont pas forcément besoin et nous le voyons, il y a du monde qui vient. Venez sur la place Nelson Mandela, vous voyez le monde. Vous voyez le monde aussi

aux fenêtres, celles qui sont proches. C'est de là que l'on voit le mieux les feux d'artifice. Je vous invite à venir place Nelson Mandela où vous verrez qu'il y a du monde qui trouve le moyen de se déplacer.

M. le Maire MEYER : Nous avons quand même observé ces derniers temps que davantage de monde venait de toute la Ville par rapport à ce que connaissions les années précédentes, mais je ne m'interdis pas, Mme VALENTIN, de solliciter la Présidente de la Société de Transports Urbains si exceptionnellement ne pourrait pas fonctionner une navette ce soir-là. Je dis « je vais solliciter ».

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

27. Conventions d'objectifs et de financement CAF/Ville 2019-2022 - Prestation de service Centre Socio-Culturel.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Travaux de rénovation des structures du centre socioculturel de Colmar - Programme 2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. HAMDAN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Attribution de bourses au permis de conduire voiture.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Transaction immobilière – Échange avec le Département du Haut-Rhin Avenue d'Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. C'est une addition de mini-morcelages pour régulariser en même temps une situation foncière. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

32. Transactions immobilières : diverses régularisations foncières.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise mittlerer semm-weg.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Avis sur le Programme Local de l'Habitat.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Avis favorable par rapport aux propositions de Colmar Agglomération puisque toutes les actions entrevues sont financées par Colmar Agglomération, mais étant entendu que les conseils municipaux doivent délibérer sur le PLH qui porte ces différentes actions.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Le point suivant est assez important puisqu'il s'agit du périmètre de sauvegarde du périmètre de construction, mais je m'aperçois que nous risquerions d'être maladroits puisque le périmètre de sauvegarde n'entrera en ligne de compte qu'après acceptation par arrêté préfectoral. Il n'est donc pas sage d'anticiper sur des cessions. Je considère alors qu'il y a lieu de retirer momentanément les points 36 et 37 pour ne pas être en conflit avec une décision qui est encore à prendre par le Préfet par voie d'arrêté préfectoral. Je propose de retirer les points 36 et 37 et de laisser le 1^{er} Adjoint présenter le point 35.

35. Avis sur la procédure de Modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Lors de ces commissions, il y a quand même eu des discussions. Par rapport à ce secteur, je souhaite quand même exprimer ce que j'avais dit lors des commissions. L'espace réservé pour le futur hôtel place de la Montagne Verte est excessivement grand à mon sens. Il fait quasiment la moitié de la place qui est devant le PMC, c'est énorme. Le projet d'aménagement que M. le 1^{er} Adjoint appelait poumon vert à une époque au-dessus du parking ne servirait que pour embellir encore l'hôtel et ce seraient les clients de l'hôtel qui en seraient les premiers bénéficiaires. Je ne trouve pas cela normal.

Nous avons longtemps discuté du futur de Colmar et du nombre d'habitants que vous souhaiteriez avoir à Colmar. J'aurais aimé que l'on fasse du logement social à cet endroit, pourquoi pas, pour justement permettre d'avoir plus d'habitants à Colmar et éviter d'avoir de l'étalement urbain en périphérie. Là, le choix a été fait de réserver encore une fois un hôtel. Je reviens à ce que j'avais dit tout à l'heure, au départ le premier projet dont vous nous aviez parlé, le palace devait construire ses propres parkings souterrains en liaison avec ce parking. Or, là, ce n'est pas le cas, c'est une partie des places, dont le parking que nous construisons, qui sera réservée pour ce futur hôtel. Même s'il y a un dédommagement, ce sont quand même des places en moins. Encore une fois, l'orientation que prend ce projet ne me convient pas.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je partage cette vision des choses, à savoir que nous avons vraiment l'impression que le parc est aménagé essentiellement en faveur ou en tout cas, profiterait essentiellement à du privé, en l'occurrence à cet hôtel. C'est bien regrettable.

Ensuite, je ne comprends pas que vous ne vouliez pas suivre la seconde réserve du commissaire-enquêteur, à savoir ramener la hauteur du front bâti à des dimensions qui me semblent acceptables dans ses recommandations. Je m'abstiendrai dans le vote de cette délibération. Merci.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je voulais simplement faire remarquer que depuis plusieurs années, nous étions plusieurs à suggérer que le gymnase – c'était bien sûr avant la rénovation du gymnase – soit déplacé dans cette partie nord que l'on veut aujourd'hui réaménager. On a toujours dit que ce n'était pas possible et que cette partie nord serait réservée au parc ou autres. C'est impossible de déplacer le gymnase sur cette partie-là, mais visiblement, on peut y mettre un hôtel.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Mais quelle mauvaise foi ! C'est incroyable d'entendre certaines choses. Je ne vais pas parler de Mme VALENTIN, pas du tout, mais de M. HILBERT. Il ne veut pas reconnaître que c'est un projet qui est exceptionnel. Il oublie de dire que le premier projet comportait d'abord un muret et que maintenant, dans le projet final, il n'y a plus le muret qui sépare l'hôtel du parc. Le parc est magnifique, tout a été fait pour que cela le soit. L'architecte des Bâtiments de France ainsi que tout le monde – à l'unanimité, comme le 1^{er} Adjoint le soulignait – a reconnu que vraiment, c'était un projet magnifique. Seulement, vous, je ne sais pas combien de fois vous avez dit hôtel ce soir, mais vous l'avez dit tellement de fois que là, franchement, vous êtes dans l'exagération. Vous savez très bien que le projet terminé sera splendide. Cela va être une esplanade qui manquait dans ce coin-là. Vous attaquez simplement sur parking, hôtel, parking, hôtel, vous n'avez pas d'autres arguments. M. HILBERT, je crois qu'il faut franchement être un tout petit peu par moment honnête, ne pas simplement être en campagne électorale, parce que je pense que vous l'êtes déjà, mais simplement reconnaître ce qui est. Autrement, la commission n'aurait pas émis – à l'unanimité, je le répète – l'avis qu'elle a émis.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Oui, bon, je serais un peu moins sévère que vous ne l'avez été, cher collègue, avec M. HILBERT parce qu'il a un peu reconnu que le projet était intéressant puisque la Commission du Patrimoine s'est réunie à l'unanimité et il en faisait partie. Il n'a pas totalement rejeté l'idée de cette modification du secteur sauvegardé.

Les remarques de ce soir auraient éventuellement pu être entendues si le projet initial avait été réalisé, mais là, nous sommes dans une dimension totalement différente avec ce projet de village hôtel de plusieurs bâtiments. Il y aura une double ouverture sur l'extérieur et sur la Ville. Les Colmariens vont pouvoir utiliser ce poumon vert – et je reprends cette expression de poumon vert parce qu'avant, il y avait des voitures, les voitures, nous les mettons en dessous. Il y avait d'ailleurs déjà un parking, M. HILBERT, simplement, nous l'agrandissons et nous mettons les voitures en dessous pour avoir des espaces verts, des espaces végétalisés et je crois que nous sommes en plein dans l'actualité. Il faut végétaliser nos villes et cela répond à cette question-là, pratiquement en plein centre-ville. Ce parc destiné aux Colmariens et à tout le monde sera ouvert sur cet hôtel puisqu'une brasserie sera disponible pour les utilisateurs de l'hôtel, mais pour tous les Colmariens, un restaurant, un bar, des animations supplémentaires qui seront à destination également des locaux. Je prends le pari avec vous que les Colmariens sauront utiliser ce nouveau lieu. L'extérieur – on le voit dans le rapport – comprendra un sauna qui sera également ouvert à l'extérieur pour les Colmariens. C'est donc bien un équipement supplémentaire pour les touristes, un équipement haut de gamme qui participe d'ailleurs à la montée en gamme du tourisme qui est aussi un enjeu majeur pour les prochaines années de faire mieux avec peut-être pas plus ou parfois un peu moins, en tout cas en montée en gamme, destiné aux Colmariens qui auront des services supplémentaires. Cet espace vert est plutôt un projet totalement

complet. Alors, vous parlez du parking, nous avons toujours dit que le parking de la Montagne Verte était aussi destiné à débloquer des permis de construire qui sont dans le périmètre. Il y a donc une vocation économique. Là, il s'agit d'un permis de construire pour un hôtel, cela permettra de débloquer ce permis de construire sachant qu'il ne faut pas exagérer, parce que sur les 690 places que contiendra ce parking que vous contestez et tout d'un coup, vous trouvez l'utilité, chacun peut avoir un avis évolutif, ce n'est même pas 5 % de cette capacité qui sera destinée à l'hôtel, donc il ne faut pas non plus noircir le tableau à dessein.

Je réponds la même chose, Mme VALENTIN. S'agissant des hauteurs, il se trouve que nous ne suivons pas forcément l'avis du commissaire-enquêteur, mais celui de l'architecte des Bâtiments de France qui est particulièrement qualifié pour considérer que les hauteurs prévues dans cette modification sont parfaitement conformes à ce qu'il se fait globalement, aux gabarits classiques du centre-ville. C'est par exemple moins important que la hauteur à l'égout, que ce que nous pouvons observer rue Saint-Nicolas ou rue des Marchands. Cela s'harmonise parfaitement avec l'environnement urbanistique de la Ville. Il y a différentes hauteurs sur le projet et donc, cela permet un dégradé qui sera certainement harmonieux. C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de ne pas suivre l'avis du commissaire-enquêteur.

M. DENECHAUD, vous vous rattrapez un peu aux branches parce que dès le départ, vous aviez dit qu'il fallait déplacer le gymnase, vous n'envisagiez pas du tout de le déplacer où nous envisageons de l'installer devant le terrain pour la réalisation d'un hôtel, mais beaucoup plus loin, ce qui aurait – c'est ce que nous vous avons répondu à l'époque – posé des problèmes au collège Victor Hugo. Celui-ci est en effet le principal utilisateur de ce gymnase. Avec votre proposition, on aurait dû délocaliser un gymnase qui se situe au centre-ville, alors qu'il rend service pour le centre-ville et le collège.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Visiblement, M. le 1^{er} Adjoint, vous n'étiez pas très attentif quand je l'avais expliqué ou vous n'avez pas vu les projets qui avaient été présentés à la presse puisque l'on parlait bien de le mettre au nord de cette place.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Non, beaucoup plus loin.

M. le Maire MEYER : On parlait même d'organisation du transport pour transporter les lycéens et les collégiens à l'extérieur !

Plus de réactions, qui approuve ce projet ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux voix contre et une abstention.

Les points 36 et 37 sont retirés. Nous continuons avec le point 38.

38. Règlement intérieur du parc de stationnement Montagne Verte.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. SISSLER : Je rejoins un petit peu ce qui a été dit pour le parc. Je ne sais pas si certains s'en souviennent, mais pour ma génération, c'était pendant dix jours la Foire aux Vins à cet endroit, à titre indicatif. C'est là que nous avons vu les premiers concerts comme celui de Johnny. Je trouve que le site est admirablement réhabilité. Pour moi, le trop-tourisme, c'est un peu n'importe quoi. Une ville qui a du tourisme est une ville qui vit. C'est une ville qui a une économie. Nombre de villes moyennes souhaiteraient avoir des touristes. J'en ai vu quelques-unes cet été ou même durant mes balades, certains souhaiteraient avoir du tourisme.

M. le Maire MEYER : Pouvons-nous rester sur le rapport, M. l'Adjoint ?

M. l'Adj. SISSLER : Oui, M. le Maire, cela conforte. Je termine pour dire que ce ne sont pas les personnes de l'hôtel qui vont profiter de cette vue, mais les habitants de Colmar. À l'heure actuelle, des agrès pour enfants sont déjà installés et les habitants viennent avec des enfants alors que ce n'est pas terminé. Cela prouve que c'est une attente de la population, ce sera un super parc au-dessus de cet hôtel qui est formidable.

M. le Maire MEYER : Sauf que la Foire aux Vins était principalement dans les locaux de l'ancien lycée technique, mais pas sur la friche.

M. l'Adj. SISSLER : En partie, M. le Maire, aussi les ateliers Oberlin, les abattoirs. Ce n'était pas mieux.

M. le Maire MEYER : Puis-je faire voter sur le rapport ? Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

39. Convention pour l'entretien de la fontaine du Manneken Pis.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Comme nous avons appris en commission que, finalement, l'eau qui coule de cette fontaine vient du réseau et est potable, je suggérerais de mettre en place un petit panneau indiquant que l'eau est potable, ce qui permettrait aux Colmariens et aux touristes – parce que je pense aussi à eux de temps en temps – de se désaltérer sans problème, surtout qu'il y a de plus en plus de canicules l'été, donc cela peut être intéressant.

M. le Maire MEYER : Bonne idée ! Personne n'a douté que vous ne vous occupiez pas des Colmariens, M. HILBERT. L'idée est bonne. C'est l'équivalent d'un ménage par an. Puisqu'il s'agit de l'eau pure...

M. l'Adj. SISSLER : C'est l'eau de Colmar, c'est une des moins chères de France. Si, M. le Maire, il faut le dire !

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas relancer le débat là-dessus. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

40. Remplacement de véhicules de service programme 2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Avis sur une demande d'agrément d'un garde-chasse particulier pour le lot de chasse intercommunal n° 3 Harth Colmar/Houssen.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

42. Les Dominicains de Colmar – convention de partenariat avec la fondation d'entreprise AG2R La Mondiale pour la vitalité artistique.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je me dois de saluer la pertinence de l'action de Francis REBERT qui démarche en long et en large pour rassembler un mécénat déterminant au regard du financement de cet ouvrage exceptionnel. À ce jour, le cumul des différents mécènes attribué à travers la dotation qui est la leur en est à près de 200 000 euros. C'est la première fois que nous arrivons à un tel résultat en guise de partenariat, surtout venant des entreprises et des particuliers puisque dans le lot, il y a des sommes de 2 000 euros, 3 000 euros ou 5 000 euros. Ce qui veut tout simplement dire que cette bibliothèque des Dominicains a accueilli ou a été reçue avec beaucoup de sympathie par les mécènes puisqu'ils se sont sentis concernés par la mise d'un fonds dans la corbeille pour participer au financement de cet ouvrage. Si nous pouvons continuer de cette façon, nous arrivons encore à rassembler davantage dans la mesure où le chantier va encore durer quelques mois. C'est avec beaucoup de satisfaction qu'il m'est possible de vous proposer l'acceptation de cette convention.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

43. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Depuis maintenant une douzaine d'années, nous votons régulièrement ces rapports, ce qui vous fait dire que Colmar est la ville du vélo et encore plus cette année, puisque nous avons accueilli le Tour de France, vous le rappelez en début de séance. Aussi, je m'interroge en lisant la presse et en constatant qu'une entreprise qui souhaite s'installer à Colmar en utilisant des vélos se plaint qu'elle n'ait pas votre soutien. Je parle des vélos taxis pour lesquels il y a eu un article il y a quelques jours. Je ne comprends pas. D'autant plus que lorsqu'on est régulièrement en centre-ville, on se rend compte que la rue des Clés, juste devant, et d'autres rues qui, je croyais être piétonnes et où il y a même des panneaux sens interdit, sont de plus en plus fréquentées par des voitures. J'ai du mal à comprendre cette recrudescence automobile au centre-ville et cette interdiction ou ce manque de soutien pour un jeune entrepreneur de la part de la municipalité. Merci.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, vous êtes concerné.

M. l'Adj. SISSLER : Nous avons eu tellement de demandes pour vélos taxis et d'autres personnes qui voulaient vendre des produits au centre-ville. Nous avons fait un essai avec une personne, nous avons un petit peu réfléchi à tout cela et honnêtement, on parlait avant du centre-ville et du trop-tourisme, trop de personnes, alors les habitants, les touristes, toute la circulation qui se fait au centre-ville avec les trottinettes qui vont arriver, ce n'est pas tout à fait réglé. Nous avons pensé qu'il fallait réfléchir et pour l'instant, ne pas lui donner l'autorisation de pratiquer son vélo taxi au centre-ville. Je pense que ce qui l'intéresse est le centre-ville, ce n'est pas de rester à l'extérieur de la rocade. C'est mon avis. Trop, ce n'est parfois pas toujours bon. Il est plus difficile de refuser que d'autoriser, évidemment.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Deux points. Je parlais de recrudescence d'automobiles au centre-ville et pour beaucoup, ils se garent, sortent des valises, etc., donc je ne sais pas qui sont ces Colmariens, mais trop, je ne sais pas. Deux sortes de petits trains circulent et prennent beaucoup de places. Il y a des calèches. Par contre, le vélo taxi, pour avoir discuté avec l'ancien exploitant de vélo taxi et pour l'avoir moi-même expérimenté lors de la dernière campagne électorale, n'est pas destiné uniquement aux touristes. Au centre-ville, plusieurs maisons accueillent des personnes âgées qui doivent aussi consommer, vont peut-être chez le coiffeur, le médecin ou vont peut-être voir là où était l'ancienne Foire aux Vins, etc., cela leur rappellera des souvenirs. Ces personnes étaient clientes du vélo taxi. De la même façon, le vélo taxi transportait aussi des enfants pour les amener à l'école – au collège, peut-

être moins, mais en tout cas, à l'école. C'était un service qui était rendu à la population locale et ce n'était pas seulement un surplus d'offre touristique. C'est là où je m'interroge sur ce manque de soutien, franchement, sincèrement. Et la personne qui vendait des bonbons place de la Sinn avec un vélo, je ne vois pas en quoi elle gênait plus que les attroupements de touristes qui suivent un parapluie au centre-ville. Cela prend beaucoup moins de place. Encore une fois, je suis désolé, il y a deux poids deux mesures. On ne permet pas un développement alors que partout ailleurs, ce genre de services à la population existe. Pourquoi ne peut-on pas aller dans ce sens-là à Colmar ?

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. J'ai déjà un petit début de réponse. C'est simplement parce que c'est un mode de transport qui ne plaît pas à M. le Maire, notamment et à quelques personnes. M. le Maire, vous avez eu l'occasion de dire : « tant que je serai Maire à Colmar, il n'y aura pas cela », donc vous en avez clairement fait quelque chose d'un petit peu personnel.

M. le Maire MEYER : Vous inventez.

M. DENECHAUD : Une position un peu personnelle. Je me suis laissé dire des choses fausses, c'est possible. En tout cas, vous l'aviez dit à l'époque.

M. le Maire MEYER : C'est certainement le cas.

M. DENECHAUD : Vous l'aviez dit à l'époque de l'ancien projet de vélo taxi. Comme vous êtes très constant dans vos positions, j'imagine que cela n'a pas dû évoluer depuis.

Il faudra juste m'expliquer pourquoi on laisse dans une même rue les voitures particulières, de touristes ou autres et les taxis en voiture. Là, il n'y a pas de problème, y compris pour une grande part des personnes qui n'ont rien à faire dans le centre-ville parce qu'elles n'y habitent pas ou n'ont pas de dessertes particulières à faire. Ils passent simplement par là. Aucun filtrage. Par contre, un vélo taxi dérange. Il y a aussi le petit train comme cela a été dit. D'autres circulations peuvent déranger, mais un vélo taxi, non, cela dérange.

J'aimerais bien aussi avoir un petit retour sur cette pléthore de demandes qui ont été faites parce qu'il y en a apparemment des dizaines par jour. Sans que ce soit nominatif, mais simplement savoir telle année, tel mois, telle personne a fait une demande, j'aimerais avoir un petit retour là-dessus pour pouvoir estimer quel est le besoin de régulation. J'ai comme un petit doute sur ce grand nombre de demandes. Merci.

M. le Maire MEYER : Autant je peux comprendre le commentaire, M. HILBERT, autant je dois dire que vous êtes de mauvaise foi, M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Cela peut arriver à tout le monde.

M. le Maire MEYER : Si vous dites : « je peux me tromper », je dis : « oui, vous vous trompez ».

M. DENECHAUD : Sûrement, tant mieux.

M. le Maire MEYER : Vous n'avez toujours pas compris où est le problème. À Colmar, le problème dans le centre-ville, c'est la multiplication des créneaux de transport et en en ajoutant encore un autre, on crée encore davantage de problèmes. Oui, dans la situation d'aujourd'hui, avec un cœur de ville qui accueille annuellement 3,5 millions de touristes, il faut néanmoins se poser des questions et ne pas laisser faire n'importe quoi. C'est pour cette raison que je ne suis pas personnellement favorable momentanément à l'installation du circuit vélo pour le transport.

Vous oubliez également que le vélo n'est pas gratuit. Par contre, les navettes électriques le sont. Elles ne coûtent rien ! La navette peut être prise n'importe où, les personnes peuvent en sortir quand elles le souhaitent. Alors, je ne sais pas ce qui est aujourd'hui encore plus commode que les navettes électriques. C'est donc une raison supplémentaire de mon positionnement au regard de ce que je viens d'expliquer.

Pouvons-nous délibérer sur le rapport qui vient d'être présenté ? Non ?

M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je comprends parfaitement votre raisonnement, mais je réitère ma question : pourquoi n'y a-t-il aucune régulation des voitures dans la majorité des rues du centre-ville ?

M. le Maire MEYER : Mais cela n'est pas vrai !

M. DENECHAUD : Si, dans la majorité des rues de l'hypercentre, on peut accéder en voiture sans contrôle.

M. le Maire MEYER : Mais, non, ce n'est pas vrai, vous dites n'importe quoi.

M. DENECHAUD : Regardez le plan de la ville.

M. le Maire MEYER : Les voitures sont verbalisées au centre-ville s'il ne s'agit pas d'un riverain ou d'un taxi.

M. DENECHAUD : Y compris Grand-Rue, rue des Marchands, etc. ?

M. le Maire MEYER : Les voitures sont autorisées pour les livraisons le matin.

M. DENECHAUD : Nous ne parlons pas des mêmes rues.

M. le Maire MEYER : Qui approuve le rapport qui vient d'être présenté ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

44. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

45. Dénomination de la Bibliothèque des Dominicains en : les Dominicains – Bibliothèque Patrimoniale Jacques CHIRAC.

Voir rapport –

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je vous remercie d'avoir accepté le rapport 45. Au demeurant, je me rends compte que je suis en retard de deux présidents. J'ai oublié tout simplement Georges POMPIDOU et François MITTERRAND. Je m'en excuse, mais il n'est pas trop tard pour rattraper la situation.

Bien mal m'en prit également de proposer la place de la Mairie pour Jacques CHIRAC. Je ne m'attendais pas à une telle mobilisation. J'ai pensé d'abord place de la Mairie, Jacques CHIRAC était Maire de Paris, c'était valoriser la place de la Mairie en flanquant cette place du nom de Jacques CHIRAC. Malheureusement, certains ne l'ont pas entendu de cette façon et bien mal m'en prit de faire cette proposition. En effet, dans la consultation des riverains, deux d'entre eux ont pris leur bâton de pèlerin pour s'élever contre cette proposition. Leur démarche a été relayée publiquement. Il s'agit de notre ancienne collègue, Mme Claudine ANGLARET qui est en même temps syndic de deux copropriétés et également d'un ancien collaborateur de la Mairie, M. BAUDRU. Les deux ont pris leur bâton de pèlerin pour démarcher les uns et les autres. Tout le monde connaît Mme ANGLARET, elle nous a souvent fait sourire d'une façon ou d'une autre. M. BAUDRU, son profil est totalement différent puisque quoi que vous fassiez, il n'était jamais d'accord avec ce que nous avons fait. Je ne m'alerte donc pas outre mesure en raison de ce démarchage fait auprès des particuliers.

Dernier cas d'espèce en ce qui le concerne, nous voulions installer sur la copropriété l'année dernière des projecteurs pour éclairer la façade de la Mairie. Il a trouvé une somme de questions à répondre préalablement qui ne regardait pas la Ville de Colmar, mais la copropriété. En même temps, il nous avait demandé de payer l'organisation de l'assemblée générale pour éventuellement obtenir son accord. Au vu de la somme de tous ces détails et de toutes ces revendications, j'ai demandé aux services de tourner la page et de trouver une autre solution, ce que nous avons trouvé, sans devoir avoir à supporter des frais de copropriété qui ne sont pas du ressort de la Ville de Colmar.

Finalement, dois-je remercier ces deux « ambassadeurs » ou constater en l'état ce qui a été fait ? Je m'en contente puisque je suis un démocrate. Tout à l'heure, j'ai mentionné deux emplacements à trouver pour deux présidents. Nous allons pouvoir consulter les riverains, mais les propositions sont ouvertes. Il n'empêche que pour Jacques CHIRAC, je propose la bibliothèque des Dominicains sous la dénomination : « Les Dominicains – Bibliothèque Patrimoniale Jacques CHIRAC ». J'ai recensé l'avis de la DRAC qui, en ce qui la concerne, est totalement d'accord avec cette proposition. C'est la proposition que je mets à votre approbation pour dénommer la bibliothèque : « Bibliothèque Patrimoniale Jacques CHIRAC ».

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Même si en matière de bibliothèque, François MITTERRAND aurait peut-être été plus représentatif, Jacques CHIRAC, on le sait, était un homme amateur de culture, mais qui le cachait et était assez discret là-dessus. Cela n'empêche pas son mérite par rapport à cela.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas parce qu'il l'avait caché que nous ne pouvons pas l'honorer de cette manière.

M. HILBERT : Bien sûr. Je salue le fait que vous ayez dit qu'il fallait aussi, en tant que républicain, honorer la mémoire de MM. POMPIDOU et MITTERRAND. Nous attendons qu'ils aient eux aussi un endroit à Colmar. Pour autant, je ne m'opposerai pas à cette proposition.

M. le Maire MEYER : M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : M. le Maire, mes chers collègues. J'ai été quelque peu étonné quant à moi par la méthode qui a présidé au fait que vous proposiez à l'heure actuelle une dénomination à la mémoire de M. Jacques CHIRAC. En effet, nous l'avons appris par la presse, il y avait des bruits, nous avons appris effectivement qu'il s'agissait peut-être de la place de la Mairie, nous apprenons aujourd'hui qu'il y a eu des interventions, etc. Je le regrette un peu, c'est vrai que parfois on dit que nous ne sommes parfois pas au courant en amont dans cette assemblée et que les décisions sont prises sans connaissance, évidemment, il y a les commissions, qu'on en ait parlé dans les commissions, qu'on ait été au courant du projet. Il est évident qu'à un moment donné, il faudra le présenter. Ce n'était finalement pas tellement terrible de le dire. Nous venons de le présenter en ajoutant un point à l'ordre du jour et en nous donnant d'ailleurs, M. le Maire, et je le regrette, la délibération qu'à la fin pour ne pas l'avoir au début de notre réunion. C'est une méthode qui est un peu regrettable parce qu'en effet, il faut savoir saluer les personnes. Il ne faut pas non plus tomber à chaque fois dans un genre d'élan du cœur ou de la reconnaissance ou de l'amitié, etc., alors on tombe dans la « Chirac-mania » comme dans la « Halliday-mania », etc. Il faut appeler les choses par les noms. Le nom des choses doit être fait lentement. Vous savez, excusez-moi, je suis un peu historien, en 1938, les accords de Munich avaient annoncé la paix pour une génération.

M. le Maire MEYER : Mais vous n'étiez pas encore là !

M. GRUNENWALD : Je n'étais pas encore là, mais j'ai connu les suites puisque j'ai quand même vécu cette période très jeune. Je vais vous dire une chose. Le conseil municipal de l'époque et le maire de l'époque, peut-être tout le conseil, ils en avaient peut-être discuté, ont immédiatement décidé de baptiser des rues. Il y a eu la rue Chamberlain, la rue Daladier, la rue Bénès qui existe toujours, c'est la seule, heureusement qu'ils n'avaient pas encore ajouté la rue Mussolini et la rue Hitler qui étaient signataires du pacte. Je vous rassure, nous avons eu malheureusement la rue Adolf Hitler pendant quelques années après ceux de Munich. Être pressé dans la désignation, que ce soit d'une place, d'une rue ou d'une avenue, du nom d'une personne illustre, peut attendre un peu. Est-ce la bonne solution ? La solution place de la Mairie, etc., ou un autre endroit était-elle meilleure ? Je ne sais pas. Je regrette cette méthode qui fait que c'est un peu bousculé.

Je dirais une chose et là, vous avez eu raison, je leur ai dit un peu pourquoi n'a-t-on pas une place Georges POMPIDOU ? Pourquoi n'a-t-on pas une avenue MITTERRAND ? Soyons clairs, un certain nombre d'entre nous n'auraient peut-être pas apprécié qu'il y ait une avenue MITTERRAND.

La deuxième chose que je voulais dire, M. le Maire et mes chers collègues, avec le respect que j'ai pour cet homme pour qui j'ai parfois voté, vous dites que c'est un grand homme d'État, on s'interroge. Cela a été un grand homme politique, mais homme d'État, mis à part, je vais reprendre mon avion pour revenir en France, en anglais, je ne sais pas ce qu'il a fait pendant les deux mandats qu'il a faits.

Pour ma part, je crois que votre proposition est marquée d'un processus d'accélération qui ne paraît pas très bon. On aurait pu prendre le temps, discuter. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'attaquer qui que ce soit qui ne veuille pas d'une appellation de sa place comme place CHIRAC, mais peut-être qu'en discutant avec eux, il y avait des possibilités de trouver un autre endroit.

Personnellement, je m'abstiendrai sur cette décision pour ces raisons-là, je pense que l'on peut agir autrement même si, en effet, légitimement, on peut penser que l'on peut appeler quelque chose Jacques CHIRAC. C'est vrai que c'est un homme de culture, nous l'avons rappelé comme M. MITTERRAND l'était, comme Georges POMPIDOU l'était, il est vrai que la plupart de nos présidents ou maires savent écrire puisqu'ils font tous des livres. Voyez les succès de librairie de MM. SARKOZY, HOLLANDE et même de M. le Maire de la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : Vous avez oublié Mme TRIERWEILER.

M. GRUNENWALD : Elle n'est pas présidente ! Maintenant, si vous proposez pour une question de parité de donner une place à l'ancienne compagne de M. HOLLANDE, cela va quand même être assez difficile. Pour certains autres présidents, cela sera encore plus compliqué parce qu'il y aurait peut-être plusieurs candidates.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je m'abstiendrai également pour les mêmes raisons. Sur le fond, pourquoi pas, mais le rapport est posé sur table au dernier moment, nous n'avons même pas le temps d'y réfléchir et d'en parler avec les collègues. Il n'y a absolument aucune urgence avec cette dénomination. Cela pouvait très bien passer au Conseil Municipal de décembre. Donc, je m'abstiendrai.

M. le Maire MEYER : Deux choses : pour le dépôt du rapport, j'avais donné consigne de le déposer sur la table. Je n'ai pas demandé de le distribuer en fin de séance. C'est la consigne que j'avais donnée au Cabinet. Que cela soit clair.

Deuxièmement, tout en respectant l'avis de M. GRUNENWALD, je suis quand même un peu gêné du jugement de valeur fait entre l'homme politique et l'homme d'État. Je vous laisse juge de cet avis. Je pense que quelque part, il y a un petit problème de compréhension politique. Si on dit

que c'est un homme politique, OK, mais pour l'homme d'État, je n'ai pas trouvé un propos aussi désobligeant qui conduit à parler de cette façon d'un Président de la République qui a fait deux mandats. Ils ne sont pas nombreux depuis 1945. Ne comparons pas par rapport à auparavant. Avant 1958, le régime était totalement différent. Depuis 1965, le Président de la République est élu au suffrage universel direct. Il ne faut pas se planter. Donc moi, j'aurais oublié cette comparaison entre homme politique et homme d'État.

M. GRUNENWALD : Pas moi.

M. le Maire MEYER : Bien, vous assumez.

M. GRUNENWALD : Comme tous les spécialistes l'ont dit en France.

M. le Maire MEYER : Là, vous rajoutez encore une couche. C'est une opinion personnelle. Bien, je m'arrête là parce que je n'aime pas entrer dans ce type de discussion.

M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, il est des fonctions qui sont honorables et s'il en est une dans notre pays, c'est bien la fonction de Président de la République. Il est donc tout à fait normal et logique que les personnes qui ont exercé cette fonction soient à leur tour honorées, quelles que soient les opinions que l'on peut avoir sur ce qu'elles ont fait ou pas fait.

Je relève avec satisfaction que vous songez à honorer la mémoire de ceux qui ont exercé cette fonction et si je puis me permettre, plus particulièrement celle de François MITTERRAND aussi, bien entendu.

M. le Maire MEYER : Le champ des propositions est ouvert, mais nous passons d'abord par l'approbation du rapport qui est soumis. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec 4 abstentions.

Au-delà de ce que je viens de dire, y a-t-il quelque chose à ajouter ? Il y a bien des places ou rues qui méritent d'être retenues.

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre participation, votre ténacité et la force que vous avez apportée à vos convictions. Mais dans le cas présent, je ne voulais pas ouvrir une discussion qui conduit à se disputer entre Chiraquiens et Giscardiens !

Je vous remercie pour votre présence. Je souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE : 21 H 25

